

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 24 mai 2016 portant dissolution de la brigade territoriale de Lasseube et modification corrélative de la circonscription de celle de Gan (Pyrénées-Atlantiques)

NOR : INTJ1608500A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Lasseube (Pyrénées-Atlantiques) est dissoute à compter du 1^{er} juillet 2016. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Gan (Pyrénées-Atlantiques) est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Gan exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 mai 2016.

Pour le ministre et par délégation :

Le général de division,

adjoint au directeur des soutiens et des finances,

L. TAVEL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Lasseube	Aubertin Estialescq Lacommande Lasseube Lasseubétat	(Dissolution)
Gan	Aressy Assat Billère Bizanos Bosdarros Gan Gelos Idron Jurançon Laroin Lons Mazères-Lezons Meillon Narcastet Pau Rontignon Saint-Faust Uzos	Aressy Assat Aubertin Billère Bizanos Bosdarros Estialescq Gan Gelos Idron Jurançon Lacommande Laroin Lasseube Lasseubétat Lons Mazères-Lezons Meillon Narcastet Pau Rontignon Saint-Faust Uzos